

Sulfure d'hydrogène
CG073


Etiquette 2.3 : Gaz toxique.



Etiquette 2.1 : gaz inflammable.



N : Dangereux pour l'environnement



T+ : Très toxique



F+ : Extrêmement inflammable

1 IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ / ENTREPRISE

Nom commercial : Sulfure d'hydrogène
N° FDS : CG073
Formule chimique : H₂S
Identification de la société : MULTIGAS
 ROUTE DE L'INDUSTRIE
 CH - 1564 DOMDIDIER Switzerland
N° de téléphone en cas d'urgence : Tel: 026 676 94 94

2 COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Substance / Préparation : Substance.

Nom de la substance	Contenance	No CAS	No CE	Numéro index	Classification
sulfure d'hydrogène	100 %	7783-06-4	231-977-3	016-001-00-4	F+; R12 T+; R26 N; R50

Ne contient pas d'autres composants ni impuretés qui pourraient modifier la classification du produit.

3 IDENTIFICATION DES DANGERS

Identification des dangers : Gaz liquéfié.
 Extrêmement inflammable.
 Très toxique par inhalation.

4 PREMIERS SECOURS
Premiers secours

- Inhalation : Très toxique par inhalation.
 Peut causer des effets nuisibles sur le système nerveux central, le métabolisme et l'appareil gastro-intestinal.
 L'exposition prolongée à de faibles concentrations peut entraîner un oedème pulmonaire.
 Déplacer la victime dans une zone non contaminée, en s'équipant d'un appareil respiratoire autonome. Laisser la victime au chaud et au repos. Appeler un médecin. Pratiquer la respiration artificielle si la victime ne respire plus.

- Ingestion : L'ingestion n'est pas considérée comme un mode d'exposition possible.

5 MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Risques spécifiques : L'exposition prolongée au feu peut entraîner la rupture et l'explosion des récipients.

Produits de combustion dangereux : En cas d'incendie la décomposition thermique peut conduire aux fumées toxiques et/ou corrosives suivantes : Dioxyde de soufre.

Moyens d'extinction

- Agents d'extinction appropriés : Tous les agents d'extinction connus peuvent être utilisés.

Méthodes spécifiques : Si possible, arrêter le débit gazeux.

Sulfure d'hydrogène
CG073
5 MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE (suite)

S'éloigner du récipient et le refroidir avec de l'eau depuis un endroit protégé.
Ne pas éteindre une fuite de gaz enflammée, sauf si absolument nécessaire. Une réinflammation spontanée et explosive peut se produire. Eteindre les autres feux.

Equipements de protection spéciaux pour pompiers : Utiliser un appareil respiratoire autonome.

6 MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

- Précautions individuelles** : Evacuer la zone.
Eliminer les sources d'inflammation.
Assurer une ventilation d'air appropriée.
Porter un appareil respiratoire autonome pour entrer dans la zone, à moins d'avoir contrôlé que celle-ci est sûre.
- Précautions pour l'environnement** : Empêcher la pénétration du produit dans les égouts, les sous-sols, les fosses, ou tout autre endroit où son accumulation pourrait être dangereuse.
Essayer d'arrêter la fuite.
- Méthodes de nettoyage** : Ventiler la zone.
Maintenir la zone évacuée et débarrassée de toute source d'inflammation jusqu'à l'évaporation complète du liquide répandu (sol débarrassé de givre).

7 MANIPULATION ET STOCKAGE

- Stockage** : Entreposer le récipient dans un endroit bien ventilé, à température inférieure à 50°C.
Entreposer à l'écart des gaz oxydants et des autres oxydants.
- Manipulation** : S'assurer que l'équipement est convenablement mis à la terre.
Empêcher l'aspiration d'eau dans le récipient.
Purger l'air de l'installation avant d'introduire le gaz.
Interdire les remontées de produits dans le récipient.
Utiliser seulement l'équipement spécifié approprié à ce produit et à sa pression et température d'utilisation. Contacter votre fournisseur de gaz en cas de doute.
Maintenir à l'écart de toute source d'inflammation (y compris de charges électrostatiques).
Se reporter aux instructions du fournisseur pour la manipulation du récipient.

8 CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

- Protection individuelle** : Assurer une ventilation appropriée.
Disposer d'un vêtement de protection approprié résistant chimiquement prêt à l'usage en cas de nécessité.
Ne pas fumer pendant la manipulation du produit.
Disposer d'un appareil respiratoire autonome prêt à l'usage en cas de nécessité.
- Limites d'exposition professionnelle** : sulfure d'hydrogène : TLV[©] -TWA [ppm] : 10
sulfure d'hydrogène : TLV[©] -STEL [ppm] : 15
sulfure d'hydrogène : OEL (UK)-LTEL [ppm] : 10
sulfure d'hydrogène : OEL (UK)-STEL [ppm] : 15
sulfure d'hydrogène : VLE - France [ppm] : 10
sulfure d'hydrogène : VME - France [ppm] : 5
sulfure d'hydrogène : MAK - Allemagne [ppm] : 10

Sulfure d'hydrogène
CG073
9 PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Etat physique à 20 °C	: Gaz liquéfié.
Couleur	: Incolore.
Odeur	: Oeufs pourris. L'odeur peut persister. Difficilement détectable à l'odeur à faible concentration.
Masse moléculaire	: 34
Point de fusion [°C]	: -86
Point d'ébullition [°C]	: -60,2
Température critique [°C]	: 100
Pression de vapeur, 20°C	: 18,8 bar
Densité relative, gaz (air=1)	: 1,2
Densité relative, liquide (eau=1)	: 0,92
Solubilité dans l'eau [mg/l]	: 3980
Domaine d'inflammabilité [%vol dans l'air]	: 4,3 à 45,5
Temp. d'autoinflammation [°C]	: 270
Autres données	: Gaz ou vapeur plus lourd que l'air. Peut s'accumuler dans les endroits confinés, en particulier au niveau ou en-dessous du sol.

10 STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Stabilité et réactivité	: Peut former un mélange explosif avec l'air. En présence d'eau entraîne une corrosion rapide de certains métaux. Peut réagir violemment avec les oxydants.
--------------------------------	---

11 INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Informations toxicologiques	: Détérioration du système nerveux central.
CL50 [ppm/1h]	: 712

12 INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Information relative aux effets écologiques	: Peut causer des changements de pH aux systèmes écologiques aqueux. Dangereux pour l'eau potable.
--	---

13 CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Généralités	: Eviter de rejeter à l'atmosphère. Ne pas rejeter dans tout endroit où son accumulation pourrait être dangereuse. Les gaz toxiques et corrosifs produits par combustion doivent être lavés avant rejet à l'atmosphère. Ne pas évacuer dans les endroits où il y a un risque de former un mélange explosif avec l'air. Le gaz rejeté doit être brûlé dans un brûleur approprié équipé d'un arrêt anti-retour de flamme. Contacter le fournisseur si des instructions sont souhaitées.
--------------------	---

14 INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

No ONU	: 1053
I.D. n°	: 263
ADR/RID	

Sulfure d'hydrogène
CG073
14 INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT (suite)

- Désignation officielle de transport : SULFURE D'HYDROGÈNE
- ADR Classe : 2
- Code de classification ADR/RID : 2 TF
- Etiquetage ADR : Etiquette 2.3 : Gaz toxique.
Etiquette 2.1 : gaz inflammable.
- Autres informations relatives au transport** : Eviter le transport dans des véhicules dont le compartiment de transport n'est pas séparé de la cabine de conduite.
S'assurer que le conducteur du véhicule connaît les dangers potentiels du chargement ainsi que les mesures à prendre en cas d'accident ou autres éventualités.
Avant de transporter les récipients :
 - S'assurer que les récipients sont fermement arrimés.
 - S'assurer que le robinet de bouteille est fermé et ne fuit pas.
 - S'assurer que le bouchon de protection de sortie du robinet (quand il existe) est correctement mis en place.
 - S'assurer que le dispositif de protection du robinet (quand il existe) est correctement mis en place.
 - Assurer une ventilation convenable.
 - Se conformer à la réglementation en vigueur.

15 INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

- Classification CE** : Numéro index : 016-001-00-4
F+; R12
T+; R26
N; R50
- Etiquetage CE**
- **Symbole(s)** : F+ : Extrêmement inflammable
T+ : Très toxique.
N : Dangereux pour l'environnement.
- **Phrase(s) R** : R12 : Extrêmement inflammable.
R26 : Très toxique par inhalation.
R50 : Très toxique pour les organismes aquatiques.
- **Phrase(s) S** : S9 : Conserver le récipient dans un endroit bien ventilé.
S16 : Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.
S28 : Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec
S36/37 : Porter un vêtement de protection et des gants appropriés.
S45 : En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).
S61 : Eviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.


16 AUTRES INFORMATIONS

S'assurer que toutes les réglementations nationales ou locales sont respectées.
S'assurer que les opérateurs comprennent bien les risques d'inflammabilité.
Le contact avec le liquide peut causer des brûlures et gelures par le froid.
Les utilisateurs d'appareils respiratoires doivent être formés.
S'assurer que les opérateurs comprennent bien les risques de toxicité.

La présente Fiche de Données de Sécurité a été établie conformément aux Directives Européennes en vigueur et est applicable à tous les pays qui ont traduit les Directives dans leur droit national.

Avant d'utiliser ce produit pour une expérience ou un procédé nouveaux, examiner attentivement la compatibilité et la sécurité du matériel mis en oeuvre.

Les informations données dans ce document sont considérées comme exactes au moment de son impression. Malgré le soin

	FICHE DE DONNEES DE SECURITE	Page : 5 / 5
		Edition révisée n° : 1
		Date : 19/7/2005
		Remplace la fiche : 0/0/0
Sulfure d'hydrogène		CG073

16 AUTRES INFORMATIONS (suite)

apporté à sa rédaction, aucune responsabilité ne saurait être acceptée en cas de dommage ou d'accident résultant de son utilisation.

Fin du document